

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers présents : 70</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 16</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 28</i> <i>Absent(s) : 3</i>
---	--	---

Date de convocation : 23 septembre 2026

Vote(s) pour : 82

Vote(s) contre : 4

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 29 septembre 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,
Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-09-29-CM-13 :

Mise à jour de la tarification des 3 aires d'accueil des Gens du voyage de l'Euro-Métropole de Metz.

Rapporteur : Monsieur Dominique STREBLY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Civil,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée par les lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n° 2018-957 du 7 novembre 2018, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,
VU le décret n° 2019-478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,
VU l'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
VU la délibération du 19 septembre 2022 portant sur la création d'un règlement intérieur et convention temporaire d'occupation harmonisé des aires permanentes d'accueil des gens du voyage,
VU la délibération du 26 septembre 2022 portant sur la création des tarifs harmonisés des aires permanentes d'accueil des gens du voyage,
VU la délibération du 8 juillet 2025 portant sur la mise à jour du règlement intérieur et convention d'occupation temporaire des aires permanentes d'accueil des gens du voyage,
CONSIDERANT la possibilité d'appliquer une tarification en cohérence avec le niveau de prestations sur les aires d'accueil,
CONSIDERANT les niveaux de prestations de l'aire d'accueil des gens du voyage de Metz-Blida par rapport aux autres aires d'accueil,

APPROUVE la nouvelle tarification du droit de séjour sur l'aire d'accueil de Metz-Blida à 4€/jour,

NBP LP

APPROUVE l'augmentation du droit de séjour sur les aires d'accueil de Marly/Montigny-lès-Metz
et de Seulhotte à 5,45€/jour.

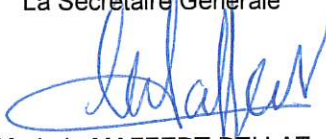
Metz, le 30 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

ANNEXE 1 : Comparaison des tarifs

Moyenne des tarifs pratiqués localement (Moselle, Grand Est) et plus largement à l'échelon national :

	Droit de place	Eau (€/m ³)	Electricité (€/kWh)
Département de la Moselle	4,36 €	3,49 €	0,22 €
Région Grand Est	3,88 €	3,72 €	0,20 €
France (métropoles)	2,51 €	2,77 €	0,15 €
Euro-Métropole de Metz	5,35 €	3,64 €	0,23 €

L'écart du droit de place entre l'Euro-Métropole de Metz et les autres métropoles françaises peut s'expliquer par leur diversité (technique, physique et fonctionnelle). Les aires présentes dans l'est de la France sont semblables à celles de l'Euro-Métropole de Metz.

En moyenne, le droit de place est plus élevé sur l'Euro-Métropole de Metz de :

- 22,71 % en Moselle,
- 31,85 % dans la Région Grand Est.

En effet, l'aire de Blida propose un environnement (deux aires entourées par le CHRS Claude Zercher, le foyer AMLI et le centre d'incinération des déchets HAGANIS) et des équipements vieillissants (création en 2008) et moins qualitatifs (évier et prises électriques extérieurs, absence de haut-vent).

ANNEXE 1bis : Tarifs des aires d'accueil de Moselle

GESTION DE L'AIRE				CAPACITE			TARIFICATION (2025)				
EPCI	Département	Gestionnaire	Mode de gestion	Emplacements	Places (nombre de caravane)	Blocs sanitaires	Tarif journalier	Tarif forfaitaire (loyer + fluides)	Cauti	Electricité (/kWh)	Eau (/m3)
Euro-Métropole de Metz (Metz)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	Prestataire	24	48	Individuels	5,35 €		100,00 €	0,23 €	3,64 €
Euro-Métropole de Metz (Metz-Blida)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	Prestataire	20	40	Individuels	5,35 €		100,00 €	0,23 €	3,64 €
Euro-Métropole de Metz (Marly-Montigny-lès-Metz)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	Prestataire	26	52	Individuels	5,35 €		100,00 €	0,23 €	3,64 €
CC Pays Orne de Moselle (Marange Silvange)	Moselle	SM3A	Syndicat Mixte	30	60	collectifs		70€/semaine	100,00 €	- €	- €
CA Thionville Fensch Agglomération (Thionville)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	DSP	30	60	Individuels	3,50 €		105,00 €	0,22 €	3,50 €
CA Thionville Fensch Agglomération (Yutz)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	DSP	22	44	Individuels	3,50 €		105,00 €	0,22 €	3,50 €
CC Arc Mosellan (Volstroff)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	DSP	14	28	Individuels	4,00 €		120,00 €	0,19 €	3,50 €
CC Cattenom et environs (Hettange Grande)	Moselle	régie		10	20		4,00 €		120,00 €	0,13 €	2,31 €
CA Forbach Porte de France (Stiring Wendel)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	DSP	30	60	Individuels	4,00 €		100,00 €	0,25 €	3,40 €
CC Freyming Merlebach (Freyming Merlebach)	Moselle	GDV	DSP	20	40	collectifs	3,50 €		100,00 €	0,22 €	3,40 €
CA Saint Avoird Synergie (Saint Avoird)	Moselle	Saint Nabor Service (SNS)	DSP	25	50	collectifs	3,00 €		100,00 €	0,16 €	4,00 €
CC du District Urbain de Faulquemont (Faulquemont)	Moselle			20	40	collectifs	3,00 €		90,00 €	0,20 €	3,78 €
CA Sarreguemines Confluences (Sarreguemines) FERMEE	Moselle			25	30		4,00 €		-	Paiement au réel	
CC Sarrebourg Moselle Sud (Sarrebourg)	Moselle	Collectivité	Régie directe	12	24		4,00 €		100,00 €	0,33 €	3,60 €
MOYENNE							4,04 €		103,08 €	0,20 €	3,22 €

ANNEXE 2

AIRE DE METZ-BLIDA



Entrée n°1 de l'aire d'accueil de Blida se trouve à côté du CHRS Claude Zercher



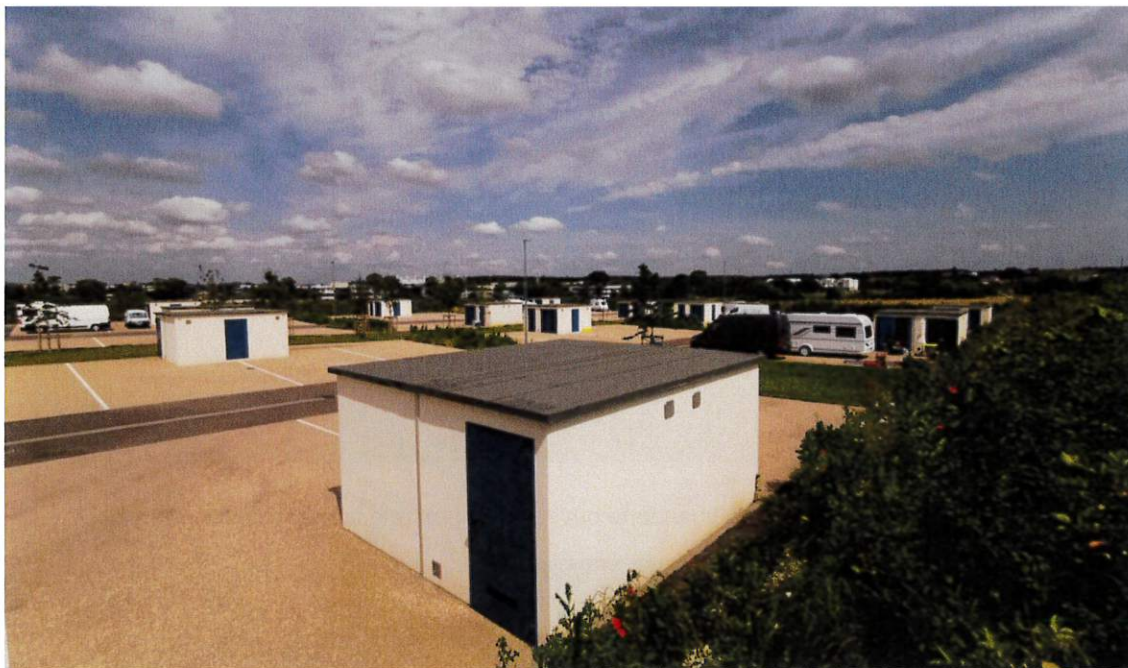
Entrée n°2 de l'aire d'accueil de Blida qui se situe en face du centre d'incinération HAGANIS



Sanitaires de l'aire d'accueil de Blida :

- 1/ WC remplacés en 2024 (entrée 1)
- 2/ Lavabo – coffret électrique
- 3-4/ WC non remplacés (entrée 2)
- 5/ Emplacement 5 (entrée 1)
- 6/ Emplacements 19 et 20 (entrée 2)

AIRE DE METZ-SEULHOTTE



Aire d'accueil de Seulhotte mise en service en février 2023 (12 modules sanitaires)



Sanitaires WC et buanderie intérieure présents dans l'ensemble des modules

AIRE DE MARLY/MONTIGNY-LES-METZ



Deux types de modules à Marly : avec buanderie ouverte et buanderie fermée (construits en 2022)



Sanitaires présents dans les anciens modules



WC/douche présent dans les nouveaux modules sanitaires

Résumé de l'acte

057-200039865-20260929-2026-09-DC13-DE

Numéro de l'acte : 2026-09-DC13
Date de décision : mardi 29 septembre 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Mise à jour de la tarification des 3 aires d'accueil des Gens du voyage de l'Euro-Métropole de Metz.
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 01/10/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260929-2026-09-DC13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Historique :

01/10/26 09:43	En cours de création	
01/10/26 09:51	En préparation	Catherine DELLES
01/10/26 10:42	Reçu	Catherine DELLES
01/10/26 10:43	En cours de transmission	
01/10/26 10:45	Transmis en Préfecture	
01/10/26 10:51	Accusé de réception reçu	

